

FORMATION À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES AGENTS MUNICIPAUX

ENGAGEMENT MUNICIPAL : PRÉSERVER LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

Si la collectivité a décidé depuis une dizaine d'année de favoriser le développement des zones de nature protégée sur le territoire communal, force est de constater que changer les habitudes et consignes de travail des agents en charge des espaces verts depuis 30 à 40 ans ne peut se faire sans un accompagnement technique et scientifique adapté.

En effet, les demandes passées de gestion d'espaces verts (en lien avec l'époque) qui consistaient à faire beau et propre avec apport massif d'engrais, arrosage régulier et mécanisation importante, étaient sources de consommation de produits pétroliers, de volumes importants d'eau avec rejets de gaz à effets de serre (chauffage des serres, fleurissement décoratif des ronds-points et massifs, vastes pelouses bien vertes tondues régulièrement sans aucun arbre, alignements d'arbres identiques de même essence végétale, rares haies taillées au cordeau...).

Cette façon de faire n'est plus compatible avec les effets de plus en plus présents du dérèglement climatique et les besoins actuels de préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, ce n'est plus en accord avec la volonté forte de la collectivité

et des habitants de favoriser le retour de la nature en ville, de limiter la consommation d'eau, de créer des îlots de fraîcheur et de s'adapter aux canicules qui se répètent chaque année et même plusieurs fois dans l'année.

Sauvegarder la biodiversité communale c'est tout d'abord laisser à la nature de proximité des espaces favorables à son développement, à son nourrissage et à sa reproduction.

Cela passe par des espaces plus sauvages (prairies peu ou pas tondues, plantations de centaines d'arbres et arbustes chaque année en ville, renforcement des haies par des essences plus campagnardes ou bocagères sources de nectar et de fruits pour la faune, remplacements des massifs fleuris par des végétaux pérennes, couvrant le sol et faiblement consommateur d'eau...)

Pour ce changement profond, la collectivité a donc choisi de former le personnel en charge de la gestion des espaces verts afin de leur donner les clés utiles à la mise en place de bonnes pratiques, adaptées aux besoins actuels de résilience du territoire (tant pour le bien-être des administrés que pour la sauvegarde et le développement de la faune et de la flore).

PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

. Pilote politique : Marylène FATIEN, adjointe en charge du Cadre de Vie, de l'Entretien, de l'Aménagement du Cimetière et du Patrimoine Communal

. Pilote technique : Rémy HIBON

DÉPARTEMENTS PARTENAIRES (2)

Patrimoine bâti et Énergie, Cadre de vie, ;
Urbanisme et Aménagement du territoire ;

ÉTAT D'AVANCEMENT

Réalisé en 2022

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre d'agents communaux formés, surfaces en gestion différenciée

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Mise à jour régulière auprès des agents

CONTRIBUTIONS DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE 2030 : Fort

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX OBJECTIFS ; ENJEUX ET PRIORITÉS DE DD : Fort

